



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Madame Rachel BRAHY** demeurant Avenue du Midi 11 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue du Midi, 11 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section A n°38M.

La demande vise les travaux suivants : **Construction d'une terrasse avec une pergola bioclimatique et d'une barbacane arrière** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°4) pour les raisons suivantes :

- les volumes doivent être implantés avec un recul de minimum 5m par rapport aux limites parcellaires latérales ;
- les lucarnes de toiture doivent être placées dans la moitié inférieure du versant et leur hauteur ne doit pas dépasser 1,50m ; leur longueur cumulée par versant ne peut dépasser 1/3 de la longueur du versant ; elles sont caractérisées par une dominante verticale ;
- les panneaux de façade ne font pas partie de la liste des matériaux de parement autorisés par le Règlement.

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1er octobre 2025 au 15 octobre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be